

PLAN DE VENTE  
PROVISOIRE

LOT n°13

BALAZÉ (35500)  
Chemin des Baladins  
" le Clos des Peupliers "

MAÎTRE D'OUVRAGE



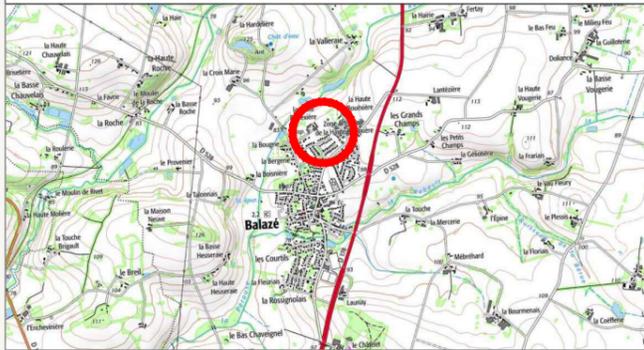
ATALYS  
157 rue de Châtillon  
35200 RENNES  
Tél : 02.99.53.69.37  
Email : contact@atalys35.fr

GEOMETRE - EXPERT



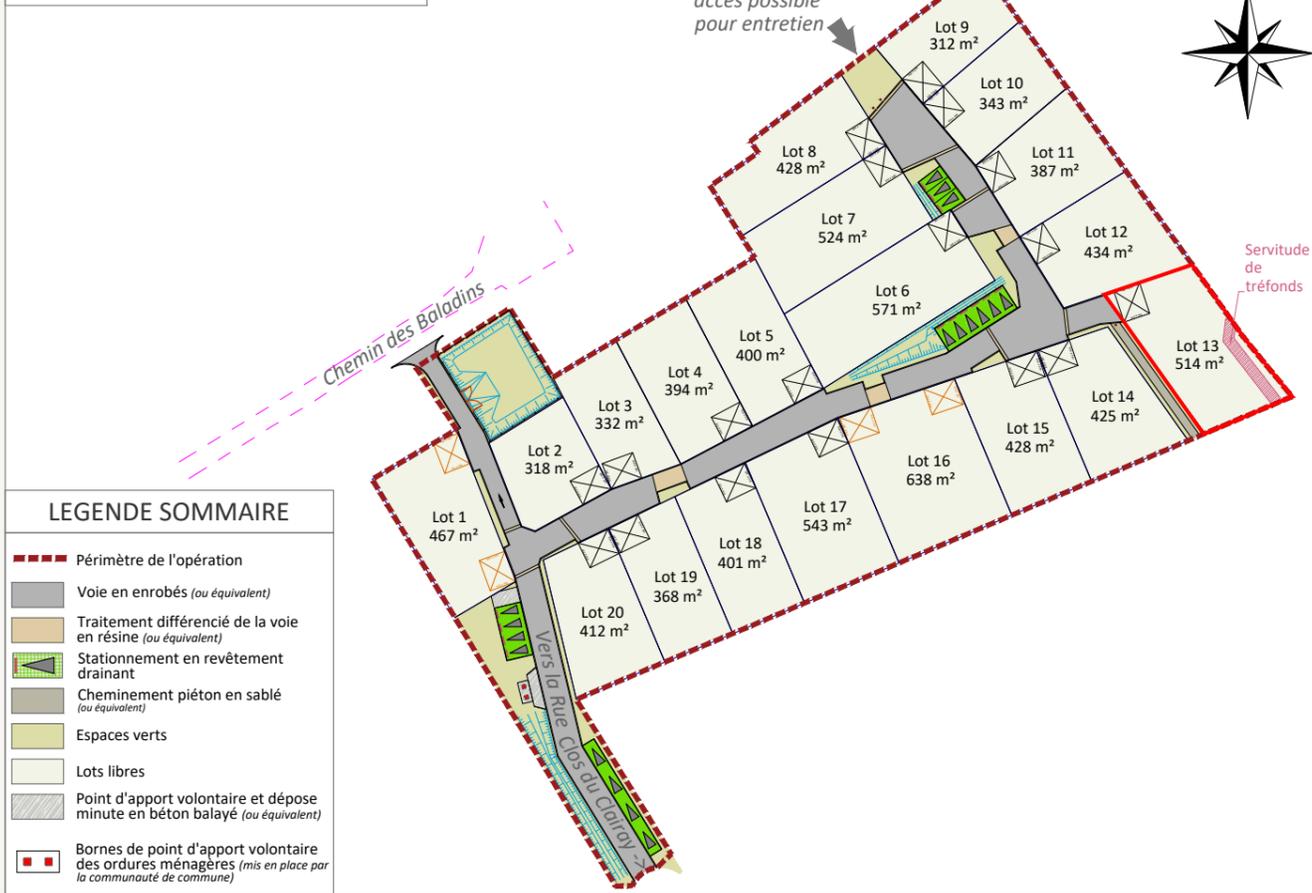
AGEIS  
6, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	514 m <sup>2</sup>
Surface plancher maximale	200 m <sup>2</sup>
Surface à imperméabiliser maximale	200 m <sup>2</sup>
Cadastre	Section ZZ
Servitude	OUI (tréfonds)
N° permis d'aménager	PA 035 015 22 V0001 M02
Date de l'arrêté	08/12/2022 14/09/2023 (PAM01) - 23/11/2023 (PAM02)
Dossier	21017-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



MAÎTRISE D'OEUVRE

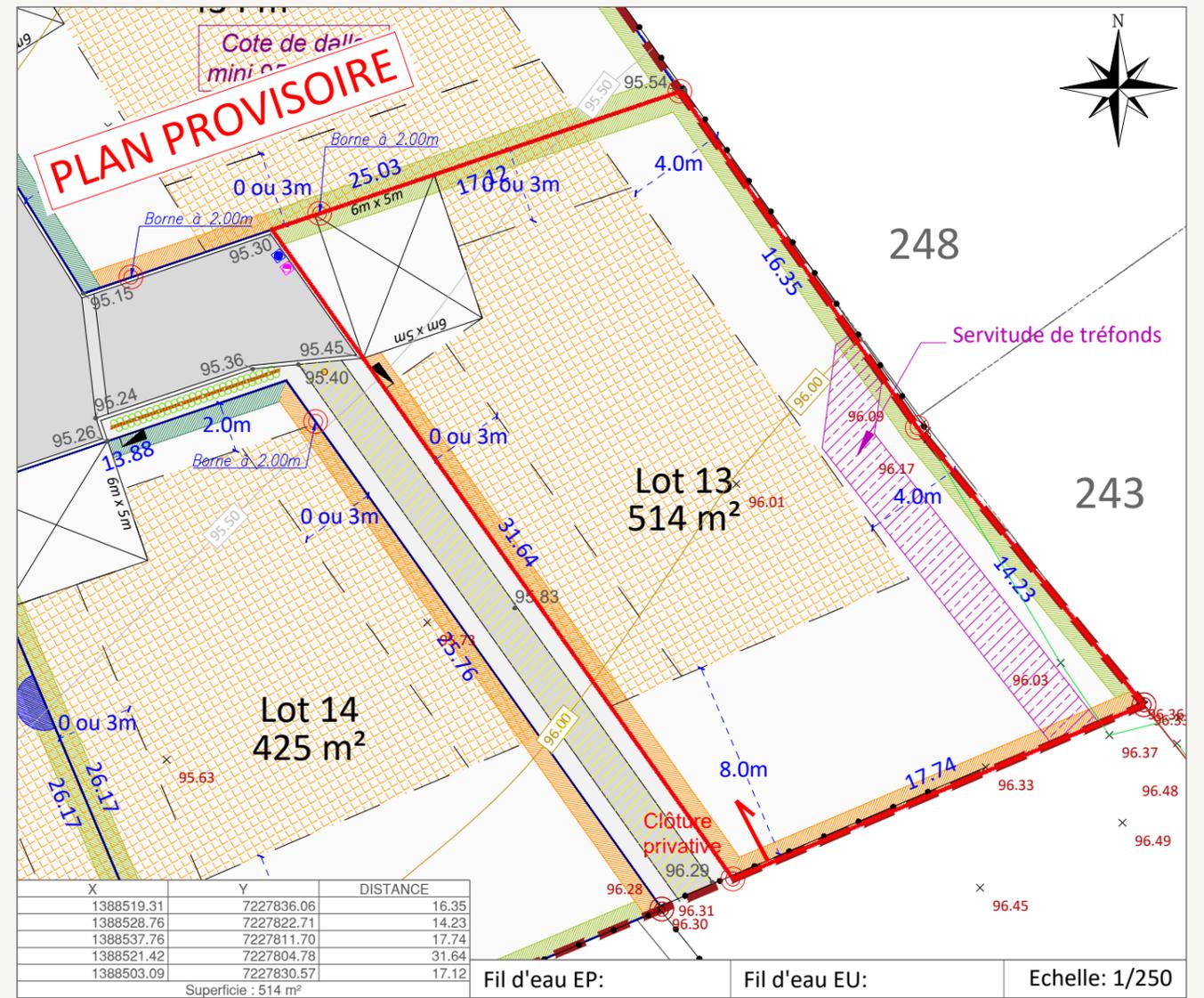


AGEIS  
6, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude de LESQUEN  
11 rue de la Mairie  
35120 DOL DE BRETAGNE  
Tél : 09.83.31.94.31  
Email : aude@lesquen-architecture.com



LEGENDE

Périmètre du lotissement	Ganivelle bois de 0m50 à 1m20 de haut sur poteaux bois + plantes grimpantes	Zone d'implantation de la construction principale	PI	Poteau incendie
Périmètre du lot	Clôture périphérique grillage à mouton 120cm	Servitude de tréfonds, canalisation AEP (emplacement issu des DT-DICT)	⊕	Station de refolement EU
Stationnement visiteur, chasse roue bois	Clôture	Portail en pin traité (Largeur utile: 4.0m)		Clôture de type 1 : Haie et clôture en limite avec la voie de desserte, coté accès. A la charge de l'acquéreur (cf. PA10)
32.83 Cote altimétrique du terrain naturel	Haie existante	Portillon (Largeur utile: 2.0m)		Clôture de type 2 : Haie et clôture en limite avec un espace commun (cf. PA10)
32.83 Cote altimétrique noue	Parking privés et accès de lots position obligatoire (6mx5m)	Potelet bois, piquet châtaignier (ou équivalent)		Clôture de type 3 : Haie et clôture en limite séparative entre deux lots privatifs
32.83 Cote altimétrique du projet	Parking privés et accès de lots position possible (6mx5m)	Branchement EP		Accroche obligatoire des volumes
Arbres existants à valoriser et à préserver	Noue/bassin de collecte des eaux pluviales	Branchement EU		
Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)	Candélabre (nombre et position indicative)	Borne / Piquet		
	Coffrets techniques	Demi-sphère béton (permettant le passage uniquement des véhicules de service, position indicative)		

Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 15/12/2023

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.